



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL d'AULHAT-FLAT

6 décembre 2021 à la mairie d'AULHAT

Présent(e)s : Didier Archimbaud, Frédérique Bonhomme, Catherine Brai, Pauline Calchera, Pierre Chabrilat, Louis-Marie Charrier, Bernard Coudert, Lilian Courdier, René Courriol, Bernadette Courtias, Eliane Fargette, Frédéric Jacob, Jean-Louis Mahuteau, Frédérique Paya, Jean-Luc Prulhière, Alexandre Rouvet, Gérard Thevier, Mireille Tournié.

Absent : Jean-Pierre Collet.

Eliane Fargette est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

DELIBERATIONS :

- **Délibération demande de subvention DETR 2022 pour le projet d'aménagement du centre bourg d'Aulhat :**

Le maire expose les éléments suivants à partir de documents projetés en séance :

- *Les dossiers techniques et financiers ont été fournis par le bureau d'études (espaces communaux) et les services du Département (route départementale n° 9).*
- *Ils ont été validés par les élus en charge du projet*
- *Les habitants du bourg ont été invités à une réunion d'information et d'échanges.*

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'ensemble du projet et mandate le maire pour signer tous les documents relatifs à celui-ci et pour préparer une délibération sur les bases suivantes :

<i>Montant total estimé des travaux ht</i>	<i>550 000 €</i>
<i>Montant de la TVA</i>	<i>110 000 €</i>
<i>Montant total ttc</i>	<i>660 000 €</i>

Financement :

<i>DETR 2020 déjà accordée</i>	<i>39 600 €</i>
<i>DETR 2022 (300 000 x 30 %)</i>	<i>90 000 €</i>
<i>FIC 2021 (demande en cours d'instruction)</i>	<i>30 000 €</i>
<i>FIC 2022 éventuel déjà demandé</i>	<i>26 000 €</i>
<i>Plan ambitions Région 2022 (estimation)</i>	<i>60 000 €</i>
<i>Autofinancement communal</i>	<i>414 400 €</i>

- ***Délibération concernant la mise en place de la comptabilité M 57 au 1° janvier 2022 :***

La candidature de la commune pour l'expérimentation du CFU sur les comptes 2022 et 2023 ayant été retenue, le maire demande au Conseil municipal, qui l'accepte à l'unanimité, de l'autoriser à signer la convention qui fixe les modalités de la mise en place de la comptabilité M57 au 1° janvier 2022.

- ***Délibération temps de travail du personnel communal :***

Les communes d'Aulhat et de Flat appliquaient la durée du temps de travail sous le régime des 35 heures hebdomadaires (soit 1607 h / an) pour leurs agents en conformité avec la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001.

Les 2 communes ont fusionné au 1° janvier 2016 et aucune nouvelle délibération n'a été prise en ce sens.

La nouvelle commune d'AULHAT-FLAT applique le régime des 35 heures hebdomadaires pour ses agents à temps complet en conformité avec la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité cette situation.

- **Délibération sur le projet d'un parc photovoltaïque sur une parcelle communale :**

Le maire rappelle les éléments du dossier et fait part du résultat d'une réunion avec le service d'urbanisme d'API :

Cette parcelle ZB 57 – située au lieu-dit Les Narsats - appartient à la commune et elle est concernée par les prescriptions et obligations suivantes :

- *Zone A : une installation de locaux (panneaux photovoltaïques compris) ne doit pas porter atteinte à la sauvegarde des espaces agricoles (y compris un espace boisé).*
- *Trame verte à protéger : les éléments paysagers ne doivent pas être détruits ou s'ils le sont doivent être remplacés à l'identique en qualité et quantité.*
- *Préservation d'une zone humide : les aménagements susceptibles de compromettre l'existence, la qualité, l'équilibre hydraulique et biologique de la zone sont interdits.*
- *Eventualité de modifier le PLUi.*

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas donner suite à la proposition de la société Hydréolis.

- **Délibération modification contrat « risques statutaires » :**

Le maire informe le Conseil municipal des éléments suivants :

- *Le contrat actuel qui permet de rembourser la commune suite aux absences « maladie » du personnel communal affilié à la CNRACL est basé sur une cotisation annuelle de 7,55 % du montant brut,*

- *L'assureur « ALLIANZ via le CDG63 » indique que les résultats nationaux de ce contrat sont déséquilibrés et demande l'application d'un nouveau taux*
- *Le CDG63 propose, après négociations, l'application, à compter de 2022, d'un taux de cotisation augmenté de 15 %, accompagné d'une réduction de remboursement des IJ de 100 % à 90 % et de 80 % à 70 % selon les cas.*

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

INFORMATIONS :

- **Démission de Louis-Marie Charrier de son mandat de conseiller en mission ; il reste conseiller municipal.**

- **Projet « patrimoine communal » :**

Le maire donne les éléments concernant ce dossier :

Réunions organisées par le cabinet d'architectes pour recueillir les avis et souhaits :

- *Des enseignantes, personnel écoles et cantine + et représentants des parents d'élèves*
 - *Des secrétaires de mairie*
 - *Des représentants des associations*
- **Dégâts suite orage du mois d'août et pluies diluviennes du 15 septembre :**

Jean-Luc Prulhière fait le point suivant :

- *Dégâts sur les chemins ruraux : devis entreprise*

- **Travaux de voirie :**

Réflexions concernant le chemin de la Pellière : problème de la vitesse excessive ; une réunion a eu lieu avec les habitants concernés (mise en place d'un radar mobile, projet d'enfouissement des réseaux aériens, projet d'aménagements routiers : chaussée et trottoirs).

Il est décidé que les habitants concernés feraient des propositions pour améliorer rapidement la sécurité sur cette portion de voirie communale ; les élus évalueront ces propositions et prendront les dispositions adaptées.

Mise en place d'un radar pédagogique fixe sur la RD 9 à l'entrée de Flat et achat d'un radar pédagogique mobile et solaire (actuellement en test chemin de la Pellière).

Le Conseil municipal propose la mise en zone à 30 km / h du chemin communal entre La Malcourtie et la RD9 par le chemin de la Pellière.

- **Gestion du personnel :**

Bernadette Courtias et Jean-Louis Mahuteau donnent des informations concernant la situation de Rémi Saurel et de Bernard Vigineix.

- **Tests de carottages faits à l'école d'Aulhat :**

- **Projet de mise en place de composteurs « déchets ménagers » dans les 2 villages. (obligation légale au 1° janvier 2024) :**

Jean-Louis Mahuteau informe le Conseil municipal de la suite de ce dossier (un emplacement choisi à Aulhat et un à Flat et le Sictom a mis en place les composteurs et en assurera la gestion).

La séance est levée à 22 heures